
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 avril 2026
Régulièrement convoqué le mardi 14 avril 2026

Le lundi 27 avril 2026 à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

Présents (es) :

M. Julien CORNILLET, M. Julien DECORTE, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Alain BIANCHETTI, Mme Valérie WOLFF, Mme Aude MORIN, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Corinne BOURGERY, M. Jean-Marie BILLOT, Mme Najate SEGHROUCHNI, M. Antoine MONTEIRO, Mme Marie-Renée LAGARDE, M. Patrice GUIRAUD, M. Jacques ROCCI, M. Luc RODIA, Mme Catherine MATSAERT, Mme Ghislaine SAVIN, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Christine POUZET, Mme Sylvie VERCHÈRE, M. Philippe ROBARD, M. Philippe MAZZUCA, M. Thierry SOFIA, M. Vincent CROMBEZ, Mme Vanessa VIAU, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Ana-Paula CARDOSO, Mme Audrey GILBERT-COLLET, Mme Laurence FABRE, Mme Funda TULA, M. Mohamed MENOVAR, M. Diego GARCIA, Mme Clara HERMAN, Mme Laure LEANDRE, M. Alain QUEMIN, M. Stéphane MORAUD, M. David MASSE, Mme Laëtitia VERA, Mme Brigitte BILLY, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

Pouvoirs :

M. Cyril MANIN (pouvoir à Mme Sandrine MAGNETTE), M. Laurent MILAZZO (pouvoir à Mme Brigitte BILLY)

Secrétaire de séance : M. Julien DECORTE

2026_04_058 _ BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 – BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

M. Thierry SOFIA, Conseiller municipal, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Le budget primitif 2026 – budget annexe du stationnement se résume comme suit en mouvements budgétaires :

Section d'investissement :

- Dépenses : 699 600,00 €
- Recettes : 699 600,00 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 350 500,00 €
- Recettes : 1 350 500,00 €

TOTAL : 2 050 100,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ

1 contre :

Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

5 abstentions :

Mme Laure LEANDRE, M. Alain QUEMIN, M. Stéphane MORAUD, M. David MASSE, Mme Laëtizia VERA

DÉCIDE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Montélimar ;

Vu la délibération n°2026_04_027 du 1er avril 2026 relative au débat d'orientation budgétaire approuvant le rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la note explicative de synthèse du budget 2026 ci-annexée ;

Après avoir entendu l'exposé précédent ;

Après en avoir délibéré ;

D'ADOPTER le budget primitif 2026 – budget annexe du stationnement qui s'élève en section de fonctionnement à un million trois cent cinquante mille cinq cents euros (1 350 500 €) et en section d'investissement à six cent quatre-vingt-dix neuf mille six cents euros (699 600 €).

D'AUTORISER monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

DE CHARGER monsieur le Maire ou son représentant par délégation de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
POUR EXPÉDITION CONFORME
Fait en Mairie, le 28 avril 2026

Le Maire, Président de séance,
Julien CORNILLET

Le Secrétaire de séance,
Julien DECORTE